



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

loyers

Question écrite n° 12149

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les conditions d'actualisation de l'indice permettant annuellement de déterminer la révision des loyers d'habitation, professionnels ou commerciaux, à partir de l'indice de la construction établi selon des paramètres dont l'adéquation n'est pas évidente. Il lui demande s'il n'y a pas lieu d'envisager un indice d'indexation des loyers tenant compte des charges subies par les propriétaires (impôt foncier, prime d'assurances, coût réel de la construction et des réparations d'entretien), des revenus des locataires (SMIC, traitement des fonctionnaires, allocation logement) et de l'indice des prix à la consommation.

Texte de la réponse

L'indice du coût de la construction (ICC) reflète la situation du bâtiment, c'est pourquoi après des hausses importantes dans les années 1976-1983, puis une évolution très faible jusqu'à récemment, l'ICC est à nouveau en augmentation. L'honorable parlementaire rappelle donc le souhait des maîtres d'ouvrage que l'ICC soit remplacé par un autre indice comme base de l'indexation des baux d'habitation. Cette suggestion a fait en 1996 l'objet d'un examen par un groupe de travail réunissant des représentants de bailleurs et des membres de l'administration pour l'adoption de ce nouvel indice composite. Soumis à la discussion de la Commission nationale de concertation, ce sujet n'a pu faire l'objet d'un accord. La réforme de l'indice de révision des loyers n'est pas envisagée actuellement. En revanche, le Gouvernement a engagé une réflexion pour mettre en place un nouveau statut du bailleur privé. Dans ce cadre, la question concernant l'évolution des loyers sera examinée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12149

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1593

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3056